

que l'on connaît. Il faudrait pourtant en finir avec cette légende ! Tout ce qui est vrai, c'est que le Pape, d'accord avec la pratique de l'Église et les principes de la théologie, a dit aux catholiques français qu'ils sont tenus d'accepter la forme de gouvernement que la France s'est donnée de fait, et de combattre sans relâche les lois injustes et persécutrices qui ont signalé chez eux le règne de la troisième république. Voilà comment Léon XIII a *béni* et *consacré* la forme républicaine en France.

Passons au Canada. (Pages 78-79).

“La religion, qui devrait servir de fondement au bonheur des peuples, à côté d'un certain bien, nous a fait beaucoup de mal, eu égard à sa fausse application. Ce mal, j'ose le prétendre, pourrait s'aggraver indéfiniment, à moins d'un remède énergique et violent. ... A la religion orgueilleuse, intolérante, opposons la religion de l'humanité, de la douceur, de la confraternité... A la religion qui ruine sans merci la réputation, les biens, le bonheur d'un citoyen, pour le punir de ne s'être pas dépouillé de sa raison à première demande, opposons la religion du sens commun et de la charité.”
Etc.

Parfaitement ! Compris ! ...

Education, vocation. (Pages 105-114.) C'est un petit roman, “Les deux blessés ;” à la fin, Il devient prêtre, Elle se fait religieuse.

Louison est élève du collège. “La religion prenait les trois quarts de son temps ; l'étude des *profanes* (ainsi souligné par l'auteur) occupait le reste. Encore, négligeait-il tout à fait les contemporains, y compris ceux de son pays, par crainte des mauvaises pensées. Ainsi le voulait le programmé.”

Il y a là autant de faussetés que de mots. La “religion”, dans nos collèges, prend non pas les trois quarts du temps, mais à peine une heure et demie par jour, tandis que “l'étude des *profanes*” occupe neuf à dix heures. Il est également faux qu'on néglige les contemporains, “y compris ceux de son pays.” Les œuvres recommandables par les idées et par la perfection de la forme sont entre

les mains des élèves Par contre, les ouvrages condamnés par le goût et par la morale sont justement exclus, quand même ils seraient signés de noms canadiens. Est-ce que, par hasard, M. Larose trouve à redire à ce programme ?

Arrivent les vacances. Louison et Louise s'amuse beaucoup. Quant à celui-là : “Ce n'était plus ce petit élève...communiant tous les dimanches par habitude, par névrose religieuse et par désir d'avoir un bon billet de confession.” Qui a jamais entendu parler de *bon* ou de *mauvais* billet de confession ? Et puis, cette drôle d'idée, de *communier* pour avoir un billet de *confession* !—M. Larose a-t-il voulu insinuer, en parlant de ces communions faites “par habitude, par névrose religieuse,” qu'il n'y a pas de piété véritable chez nos écoliers ? Si c'est là ce qu'il s'est proposé, il n'a fait que démontrer une seconde fois ou qu'il ignore ce qui se passe dans les collèges catholiques ou bien qu'il veut tromper son lecteur.

“Ah ! mon cher enfant, qu'avez-vous fait ! pleura son confesseur, au récit des fredaines du jeune Louison, pendant la retraite qui suivit cette périlleuse vacance (*sic*). Prenez la soutane, sinon, vous êtes damné à tout jamais.—La soutane ! ah ! non, mon père, jamais, impossible, plutôt mourir ! Louise ! Ah mon Dieu ! j crois que j me meurs !... Il le fallut bien, pour tant.....”

Non, non, ce n'est pas de la sorte que se manifeste l'appel divin à la sainte vocation du sacerdoce, dans l'Église de Jésus-Christ ! Il est bien douloureux de voir un catholique livrer ainsi au ridicule des choses si graves.

Louison “vint chanter sa première grand'messe en son pays natal. Il y eut diacre et sous-diacre, sermon de circonstance : “tu es sacerdos,” “qu'ils sont beaux les pieds !” etc.”—De quel ton déplorable ces choses sont dites !

Quant à Louise, elle entre au couvent. L'histoire de sa vocation est racontée, elle aussi, d'une façon qui est au moins légère.

Quel but s'est donc proposé M. Larose en écrivant ce chapitre, où il y a des choses si ridicules et si invraisemblables sur des sujets aussi respectables ?

Les séminaires et collèges. (Pages 132-134.)

“On compte dans la province une vingtaine de séminaires sagement distribués pour le monopole de l'instruction.” Voilà bien la première fois que l'on parle du monopole exercé par les collèges en cette Province. Et vraiment, où est-il ce prétendu monopole ? Qui donc empêche M. Larose et ses amis de consacrer (comme a fait plusieurs fois le clergé) une ou plusieurs centaines de mille piastres à la fondation d'un collège ? Qui les empêchera ensuite de s'y employer (comme font les professeurs de nos collèges) à l'instruction de la jeunesse, moyennant un salaire de 40, 50 ou même 100 piastres par année ?

“Diminuer le nombre des collèges classiques, ou en contrebalancer les effets par l'établissement de collèges commerciaux ou industriels.—Cependant, vous n'obtiendrez jamais cela avant d'avoir créé un ministère de l'instruction publique responsable, chose possible, mais pour le moment, aussi difficile que la prise de Sébastopol.” Moi, je serais curieux de savoir comment un ministre de l'Instruction publique s'y prendrait pour “diminuer le nombre des collèges classiques,” pour fermer par exemple le séminaire de Québec, le collège Sainte-Marie, ou une autre de nos maisons d'éducation... Je ne vois pas davantage quel besoin nous avons d'un ministre de l'Instruction publique pour “l'établissement de collèges commerciaux.” Le clergé et les congrégations religieuses n'ont pas attendu qu'il y eut à Québec un ministère de l'Instruction publique, pour faire là-dessus ce qu'il fallait. M. Larose ignore ici encore ce dont il parle. Car la plupart de nos collèges classiques ont aussi des cours commerciaux ; et il y a des collèges strictement commerciaux un peu partout. C'est au point que l'on a déjà entendu des cris d'alarme sur le nombre excessif de teneurs de livres et de calligraphes que ces institutions versent chaque année dans la circulation. —Restent les collèges industriels. Que faut-il entendre par collèges industriels ? Je sais seulement que les jeunes gens qui veulent apprendre le métier de charron, ou de menuisier, ou de tailleur, etc.,